

**RAPPORT DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS
DU YUKON
SUR LES CONTRIBUTIONS POLITIQUES
2007**

**RAPPORT DE LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS
DU YUKON
SUR LES CONTRIBUTIONS POLITIQUES
VERSÉES EN 2007**

Avril 2008

Publié par la directrice générale des élections du Yukon

Le 25 avril 2008

L'honorable Ted Staffen
Président de l'Assemblée législative
Assemblée législative du Yukon
Whitehorse (Yukon)

Monsieur le Président,

Veillez recevoir le présent rapport sur les déclarations de revenu annuel déposées par les partis politiques enregistrés pour l'année 2007. Le présent rapport contient également des renseignements sur les rapports financement non transmis des candidats relatifs aux élections générales de 2006.

Le présent rapport a été dressé conformément à l'article 398 de la *Loi sur les élections*.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale des élections,

Jo-Ann Waugh

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport sur les dispositions relatives aux contributions versées aux candidats et aux parties politiques	1
Annexe I : Déclaration de revenu annuel du Nouveau parti démocratique du Yukon pour 2007	4
Annexe II : Déclaration de revenu annuel du Parti du Yukon pour 2007.....	5
Annexe III : Déclaration de revenu annuel du Parti libéral du Yukon pour 2007 ...	6
Annexe IV : Rapports de financement non transmis aux élections générales de 2000, 2002 et 2006	8

RAPPORT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS VERSÉES AUX CANDIDATS ET AUX PARTIS POLITIQUES EN 2007

L'article 398 de la *Loi sur les élections* (L.Y. 2004, ch. 9) se lit ainsi :

« (1) Le directeur général des élections peut faire rapport à l'Assemblée législative sur ce qui suit :

- a) les renseignements contenus dans les déclarations déposées par les partis politiques enregistrés ou les candidats;
- b) les contributions anonymes;
- c) toute autre question visée par la présente partie.

(2) Le directeur général des élections peut, dans un rapport préparé en application de l'alinéa (1)a), donner le nom des donateurs de plus de deux cent cinquante dollars et de tout débiteur. »

Le présent rapport contient des renseignements tirés des déclarations de revenu annuel des partis politiques enregistrés pour l'année 2007.

Un parti politique inscrit avait, à la date limite pour le dépôt des documents, soit le 31 mars 2008, présenté une déclaration annuelle pour l'année civile 2007.

Respect des dispositions relatives au financement d'élection

Le directeur général des élections a fourni la liste des personnes qui ont versé aux partis politiques enregistrés des contributions supérieures à 250 \$. Cette information est du domaine public sous le régime de la *Loi sur les élections*.

En outre, ce rapport divulgue le nom des candidats aux élections générales de 2000, de 2002 et de 2006 qui n'ont pas produit une déclaration des contributions qui leur ont été versées, en violation des articles 385 et 391 de la *Loi*.

La *Loi sur les élections* (2000) renfermait pour la première fois une disposition concernant les ordonnances de se conformer. Un certificat délivré par le directeur général des élections ordonnait à toute personne ayant enfreint la *Loi* de cesser d'y contrevenir. Ce genre de certificat pouvait être délivré pendant la période électorale, soit de la date de délivrance des brefs jusqu'à la date fixée pour le dépôt du rapport d'élection. Toutefois, il ne fallait présenter les déclarations de financement des campagnes électorales que dans les 60 jours suivant cette date, ce qui tombait après la période électorale.

La *Loi* a été modifiée en 2004, mais sans qu'on y précise la période pendant laquelle les dispositions de la *Loi sur les élections* doivent être respectées. Le directeur général des élections a donc le pouvoir d'exiger la conformité à la *Loi* en tout temps.

Au cours des élections générales de 2006, deux candidats de la circonscription électorale de Klondike n'ont pas produit de déclaration financière relative aux élections, aux termes de la *Loi*. Des lettres ou des courriels ont été envoyés aux agents officiels de ces candidats, en janvier 2007, et aux candidats eux-mêmes, en février 2007, pour

leur demander de fournir cette information, mais ni les uns ni les autres n'ont donné suite à cette requête.

M. Glen Everitt, candidat indépendant, a reçu :

- a) le 12 août 2007, une lettre de la directrice générale des élections ainsi qu'un certificat et une ordonnance de conformité. M. Everett n'a pas donné suite à cette notification et n'a pas soumis les documents requis;
- b) le 20 janvier 2008, une copie du certificat de conformité déposé auprès du greffier de la Cour suprême, conformément à l'article 353(3) de la *Loi sur les élections*.

On a signifié à M. Everitt que le certificat de conformité avait l'effet d'une décision de la Cour suprême rendue en faveur de la directrice générale des élections.

M. Everitt a communiqué avec le Bureau des élections et a par la suite envoyé par télécopieur un document contenant des renseignements sur ses dépenses d'élection. On a transmis par la poste à M. Everitt des documents à signer, accompagnés d'une lettre lui demandant qu'il renvoie ces documents dûment signés au Bureau des élections, au plus tard le 10 mars 2008. Les documents que M. Everitt devait signer ont été reçus à Dawson, au nom de ce dernier, le 27 février 2008. M. Everitt a soumis sa déclaration de financement d'élection le 27 mars 2008, et celle-ci a été acceptée.

Dans sa déclaration, M. Everitt précise :

- a) qu'il n'a reçu aucune contribution en argent liquide ou sous forme d'effets négociables;
- b) que ses dépenses s'élevaient à 1 640 \$, ainsi que l'a déterminé le Bureau des élections;
- c) que le coût de sa campagne électorale s'établissait à 1 655 \$.

Par ailleurs, il y est indiqué que les reçus admissibles à un crédit d'impôt délivrés à l'agent officiel de M. Everitt le 20 septembre 2006 n'ont pas été pris en compte et qu'une déclaration sous serment concernant ces reçus manquants a été jointe à la déclaration de financement d'élection du candidat.

M. Jorn Meier, candidat du Nouveau Parti démocratique du Yukon, a reçu :

- a) le 30 juillet 2007, une lettre de la directrice générale des élections ainsi qu'un certificat et une ordonnance de conformité. M. Meier n'a pas donné suite à cette ordonnance et n'a pas présenté les documents requis;
- b) le 23 février 2008, une copie du certificat de conformité déposé auprès du greffier de la Cour suprême, conformément à l'article 353(3) de la *Loi sur les élections*. M. Meier n'a pas donné suite à cette notification.

On a signifié à M. Meier que le certificat de conformité avait l'effet d'une décision de la Cour suprême rendue en faveur de la directrice générale des élections.

M. Meier communiqué avec le Bureau des élections le 22 avril 2008.

Renseignements pour le public

Les déclarations de financement déposées par les candidats et les partis politiques enregistrés sont des documents accessibles au public, qui peut en faire la consultation au Bureau des élections durant les heures normales de bureau.

Nouveau Parti démocratique du Yukon

Déclaration de revenu annuel pour 2007

Date du dépôt de la déclaration : 08.04.24
Nombre de donateurs : 93
Argent liquide/effets négociables : 17 960,00 \$

\$

Donateurs ayant fait une contribution de plus de 250 \$:

Ken Bolton	Whitehorse (Yukon)	345,00
Richard Buchan	Whitehorse (Yukon)	300,00
Dave Evans	Whitehorse (Yukon)	300,00
Heather Finton	Whitehorse (Yukon)	280,00
Walter C. Gryba	Whitehorse (Yukon)	360,00
Todd Hardy	Whitehorse (Yukon)	550,00
Paul Harris	Whitehorse (Yukon)	300,00
Joyce Hayden	Whitehorse (Yukon)	300,00
Dave Keenan	Whitehorse (Yukon)	600,00
Sylvie Léonard	Whitehorse (Yukon)	290,00
Sidney Maddison	Whitehorse (Yukon)	600,00
Lesley McCullough	Whitehorse (Yukon)	360,00
Louis Paquet	Whitehorse (Yukon)	600,00
Boyd Pyper	Tagish (Yukon)	550,00
Max Fraser	Whitehorse (Yukon)	635,00
Brian Laird	Whitehorse (Yukon)	935,00
James P. Cahill	Whitehorse (Yukon)	470,00
George Green	Whitehorse (Yukon)	300,00
Carl Evers	Whitehorse (Yukon)	400,00

Leona Etmanski	Whitehorse (Yukon)	400,00
Angelika Lange	Whitehorse (Yukon)	490,00
Ross Findlater	Whitehorse (Yukon)	600,00
Sue Findlater	Whitehorse (Yukon)	400,00
Dave Stockdale	Whitehorse (Yukon)	400,00

Donateurs (partis politiques, syndicats, groupes non constitués) ayant fait une contribution de plus de 50 \$:

Canadian Office & Professional Employees Union, Local 378	Burnaby (British Columbia)	500,00
--	----------------------------	--------

Parti du Yukon

Déclaration de revenu annuel pour 2007

Date du dépôt de la déclaration : 08.04.15
Nombre de donateurs : 14
Argent liquide/effets négociables : 19 495,00 \$

\$

Donateurs ayant fait une contribution de plus de 250 \$:

Alexco Resource Corp.	Vancouver (British Columbia)	5 000,00
Dale Drown	Whitehorse (Yukon)	275,00
Eagle Hill Exploration	Vancouver (British Columbia)	5 500,00
International KRL Resources	Vancouver (British Columbia)	2 500,00
Logan Resources Ltd.	Vancouver (British Columbia)	2 500,00
North American Tungsten Corp.	Vancouver (British Columbia)	2 000,00
Gordon Steele	Whitehorse (Yukon)	500,00
Elaine Taylor	Whitehorse (Yukon)	260,00

Donateurs (partis politiques, syndicats, groupes non constitués) ayant fait une contribution de plus de 50 \$: aucun

Parti libéral du Yukon

Déclaration de revenu annuel pour 2007

Date du dépôt de la déclaration : 31.03.2008

Nombre de donateurs : 58

Argent liquide/effets négociables : 8 931,31 \$

\$

Donateurs ayant fait une contribution de plus de 250 \$:

Ione Christensen	Whitehorse (Yukon)	500,00
Jason Cuning	Whitehorse (Yukon)	1 108,85
Shayne Fairman	Whitehorse (Yukon)	270,22
Arthur Mitchell	Whitehorse (Yukon)	573,94
Christie Richardson	Whitehorse (Yukon)	698,94

Donateurs (partis politiques, syndicats, groupes non constitués) ayant fait une contribution de plus de 50 \$:

Agence libérale fédérale	Ottawa (Ontario)	749,77
--------------------------	------------------	--------

**Rapports de financement non transmis aux élections générales
de 2000, 2002 et 2006**

Circonscription électorale	Candidat
<u>Élections générales de 2006</u>	
Klondike	Jorn Meier (ND) ¹
<u>Élections générales de 2002</u>	
Klondike	Glen Everitt (L)
McIntyre-Takhini	Wayne Jim (I)
Mayo-Tatchun	Dibs Williams (I)
<u>Élections générales de 2000</u>	
Kluane	Gerald 'Bones' Brown (L)
	Charlie Eikland (PY)
McIntyre-Takhini	John Edzerza (PY)
Ross River-Lacs du Sud	Ed Hall (PY)
Gwitchin Vuntut	Esau Schafer (PY)

¹ I = Indépendant

L = Parti libéral du Yukon

ND = Nouveau Parti démocratique du Yukon

PY = Parti du Yukon